VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

JE ME SUIS FAIT INTERDIRE DEPUIS PLUS D 1ANS LA FRANÇAISE DES JEUX M ONT DIRECEMTN BLOQUÉ LE COMPTE

Par Phenomene06A Postée le 26/01/2023 15:46

> Bonjour tout le monde, sa fait plus d un an que je me suis fait interdire des jeux , la française des jeux m ont clôturé le compte et versé les pertes , mais Betclic l ont pas encore faire je joue encoresur Betclic faut que je l est informé pour qui bloque le compte et esque vint le rembourse les pertes aussi merci pour vos réponse

---

Mise en ligne le 01/02/2023

Bonjour,

Vous nous indiquez être interdit volontaire de jeux depuis un an.

L'opérateur Betclic n'a pas encore clôturé votre compte et vous souhaitez savoir s'il reversera vos pertes comme l'a fait précédemment la Française des Jeux.

Nous n'avons pas d'informations spécifiques à ce sujet. Néanmoins il nous parait étonnant après un an que votre interdiction de jeux n'ait pas été communiquée auprès de cet opérateur de jeu.

Pour obtenir une réponse précise à votre demande, nous vous invitons à contacter directement Betclic, ou à vous rapprocher de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) pour en savoir plus.

Vous trouverez en bas de page, un lien vers le site de l'ANJ pour obtenir plus d'informations.

Bien à vous

En savoir plus :

- Autorité nationale des jeux (ANJ)